# MAIRIE DE DEVECEY
# PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
# DU MARDI 15 DECEMBRE 2020

**Présent(e)s** : Michel JASSEY, Bertrand BOUILLON, Caroline BRUN, Anna CHEVRAUX, Anne KRAGEN (départ à 19h58), Laëtitia LARROCHE, Philippe LEGRAND, Frédérique MARTIN, Gérard MONNIEN, Alexandre OUDIN, Françoise ROLLET, Ahmed ROUKEB, Robert STAS.

**Absent excusé** : Benoît ROBERT

**Secrétaire de séance** : Caroline BRUN

**********

Approbation du Compte Rendu du Conseil Municipal du 16 novembre 2020 à l'unanimité des membres présents.

**Ordre du jour** :

- Adoption des rapports sur le prix et la qualité de service d'eau et d'assainissement 2019
- Dépôt de demande de subvention pour les travaux de l'église au Département (P@C)
- Projet skate park et autorisation de faire appel à des financeurs
- Validation d'un projet : maison des services ; constitution d'un cahier des charges ; recrutement d'un maître d'oeuvre et recherche de subventions.
- Autorisation d'engagement, de liquidation et de mandatement des dépenses d'investissement du budget 2021
- Questions diverses

## 1. Adoption des rapports sur le prix et la qualité de service d'eau et d'assainissement 2019

En vertu de l'article L.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), la Présidente d'un établissement public en matière d'eau et d'assainissement doit présenter un Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) à la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL), puis au Conseil de Communauté au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné. Il convient des informations techniques et financières, ainsi que les indicateurs légaux qui permettent d'obtenir une vue d'ensemble de la qualité et des performances du service.

Le RPQS Assainissement Non Collectif n'a pas été élaboré par faute de données.

Les RPQS d'eau et d'assainissement 2019, présentés lors du Conseil de Communauté Urbaine Grand Besançon Métropole (GBM) du 15 octobre 2020, ont été adoptés à l'unanimité.
La CCSPL, réunie le 30 septembre dernier, a également émis un avis favorable sur ces RPQS.

Conformément à l'article D2224-3 du CGCT, ces RPQS doivent ensuite être présentés à l'assemblée délibérante des communes membres de GBM, qui l'adopteront avant le 31 décembre de l'année qui suit la clôture de l'exercice concerné. Cette adoption doit faire l'objet d'une délibération.

Ces rapports sont publics et permettent d'informer les usagers du service. Ils seront transmis aux services préfectoraux en même temps que la présente délibération.

Le conseil municipal prend connaissance des Rapports sur le Prix et la Qualité des Services publics Eau potable et d'Assainissement Collectif de la commune de Devecey pour l'année 2019 et les adoptent à l'unanimité.

## 2. Dépôt de demande de subvention pour les travaux de l'église au Département (P@C)

Vu l'article L.2334-32 et suivant du CGCT,

Vu le budget communal,

Le conseil municipal, sur proposition du maire de Devecey :

- s'engage à réaliser et à financer des travaux de rénovation église (intérieur), dont le montant s'élève à 52 275,43 € H.T, situé 5 rue du Village à Devecey

- Se prononce sur le plan de financement prévisionnel suivant :

| | |
|---|---|
| DETR : | 15 682,62 € |
| Département : | 12 024,00 € |
| Don association MARIAM : | 14 000,00 € |
| Fonds libres : | 21 023.90 € TTC |

- sollicite en conséquence le soutien financier du Département et les autres organismes,

- demande l'autorisation de commencer les travaux avant intervention de la décision de subvention,

- s'engage à réaliser les travaux dans les deux ans à compter de la date de notification de la décision attributive de subvention

Vote : 13 voix pour.

### 3. Projet skate park et autorisation de faire appel à des financeurs

La rampe retenue pour le skateparck fait partie du modèle Wood structures à 16 500 € HT soit 19800 € TTC.
Après exposé de Monsieur le maire, le conseil municipal autorise à 11 voix pour et 2 abstentions, Monsieur le maire à poursuivre les demandes de financement auprès des organismes suivants : La Région, le Département, l'Etat, la CAF et des organismes privés pour ce projet.

### 4. Validation d'un projet : maison des services ; constitution d'un cahier des charges ; recrutement d'un maître d'oeuvre et recherche de subventions

Les maisons des services au public délivrent une offre de proximité et de qualité à l'attention de tous les publics. En un lieu unique, les usagers sont accompagnés par des agents dans leurs démarches de la vie quotidienne. De l'information à l'accompagnement sur des démarches spécifiques, les maisons de services au public articulent présence humaine et outils numériques.

Monsieur le maire informe le conseil municipal que les annexes peuvent abriter une maison des services. Aussi, un espace comme la maison Develçoise qui fera l'objet d'un projet de rénovation pourrait aussi accueillir ce service.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal donne un accord de principe sur la création d'une Maison des Services à la Salle Develçoise et autorise le maire à répondre positivement pour cette étude de faisabilité à la Préfecture du Doubs.

Le conseil municipal valide la proposition d'intégrer au projet de rénovation de la maison Develçoise la possibilité d'implanter une maison des services sous réserve de l'avis des instances concernées et des budgets d'investissement.

### 5. Autorisation d'engagement, de liquidation et de mandatement des dépenses d'investissement du budget 2021

L'article L 1612-1 du Code Générale des Collectivités Territoriales prévoit que, pendant la phase d'élaboration du budget et avant son adoption, monsieur le maire, peut, sur autorisation du conseil municipal, engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits afférents au remboursement de la dette. Les crédits correspondants sont alors inscrits au budget lors de son adoption.
Pour rappel, le total des crédits ouverts au budget 2020, moins les crédits afférents au remboursement de la dette s'élevait à 386 160 €.
L'autorisation maximale étant fixée à un quart, il est proposé au conseil municipal d'ouvrir, dès le 1er janvier 2021, des crédits d'investissement sur le budget général à hauteur de 75 053 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, se prononce favorablement, dans l'attente du vote du budget 2021, sur l'ouverture anticipée de crédits proposée, d'un montant de 75 053 €.

**Clôture de la séance à : 20h27**

**ETAT DES DELIBERATIONS PRISES LORS DE LA SEANCE** :

2020-45. : Adoption des rapports sur le prix et la qualité de service d'eau et d'assainissement 2019.

2020-46 : Dépôt de demande de subvention pour les travaux de l'église au Département P@C.

2020-47 : Projet skate park et autorisation de faire appel à des financeurs.

2020-48 : Validation d'un projet : maison des services.

2020-49 : Autorisation d'engagement, de liquidation et de mandatement des dépenses d'investissement du budget 2021.